

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de la société populaire de Montanax (Ain?) qui fait part à la Convention des résultats des travaux des ateliers de salpêtre et des armes, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de la société populaire de Montanax (Ain?) qui fait part à la Convention des résultats des travaux des ateliers de salpêtre et des armes, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 524;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24397_t1_0524_0000_12

Fichier pdf généré le 21/07/2021

partement, lui annonce que ce brave montagnard a dissipé par sa prudence et son énergie les troubles excités dans divers cantons par de vils suppôts de Pitt et de Cobourg; que par ses sages dispositions, la force armée a détruit des rassemblements de prêtres réfractaires et de volontaires déserteurs; que les premiers ont subi la peine due à leurs forfaits, et que les volontaires pris rejoignent leurs drapeaux, tandis que le reste des déserteurs se rend avec confiance; enfin que Guyardin a, par ses discours énergiques, élevé l'esprit public et retracé les principes et les vertus des vrais républicains.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

[*La Sté Popul. du Monastier à la Conv. et au C. de S.P.; Monastier, 10 Mess. II*] (2)

Représentants du Peuple français;

du sein de la Montagne de La Convention Nationale est sortie la Constitution Républicaine; C'est du haut de cette Montagne que vous en consolidés chaque jour les bases immuables.

La société populaire du Monastier vous félicite sur vos glorieux travaux; elle vous invite de ne descendre de la montagne, que lorsqu'ils seront tout à fait terminés. elle a eu déjà l'avantage de vous témoigner le bien que la présence de votre digne collègue, Reynaud, avait opérée dans nos contrées; Elle vient aujourd'hui vous rendre un témoignage non moins éclatant pour les opérations de son successeur et collègue Guyardin; Les moyens qu'il a employés pour apaiser les troubles, que des malveillans, vils suppôts de Pitt et de Cobourg voulaient propager dans divers cantons, justifient pleinement la mission du brave Montagnard Guyardin.

Nous l'avons vu surtout accompagnant l'armée du Mézenc et la suivre jusques dans les repaires des calotins réfractaires, des volontaires déserteurs, sans doute par leurs abominables machinations; l'ordre établi par le Représentant a eu tout le succès possible. Les prêtres ont subi le châtimement dû à leurs semblables; les volontaires pris rejoignent leurs drapeaux.

La conduite de Guyardin a été telle, qu'après la rentrée de l'armée, les volontaires déserteurs se rendent avec confiance, devers les Municipalités. tout enfin se ressent de ses bienfaits, et de ceux de la Convention Nationale qu'il représente.

Sa présence au sein de notre société n'a fait que ranimer nos efforts pour la dissolution entière de tout parti liberticide; ses discours énergiques nous ont retracé la route des principes des vrais Républicains, des vertus civiques et patriotiques.

L'hommage sans fard que nous rendons à votre digne collègue, est le tribut dû aux travaux de la Convention Nationale; Nous avons répété, en sa présence le serment chéri des Français régénérés, de Vivre libres, ou de mourir... Vive La République... Vive la Convention Nationale !

j.f. JULIEN (*présid.*), DEBRUY fils (*secrét.*), BOUTIN (*secrét.*)

(1) P.V., XLII, 185. Mentionné par *J. Fr.*, n° 670.

(2) C 314, pl. 1255, p. 56.

7

L'agent national du district de Marseille annonce à la Convention qu'il a été vendu dans ce district depuis le 12 ventôse jusqu'au 28 prairial, pour 1.367.870 liv. de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 735.613 liv. 19 sous.

Il annonce aussi que tous les citoyens rendent mille actions de grâces du choix particulier que la Convention a fait en leur faveur du représentant du peuple Maignet, dont le caractère vraiment républicain ranime tous les esprits, et échauffe tous les cœurs de l'amour ardent des lois et de la justice.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités des domaines et de salut public (1).

8

La société populaire et le conseil-général de la commune de Marboz, département de l'Ain, prient la Convention nationale d'agréer leurs félicitations en signe de reconnaissance de ses décrets, tous aussi justes que sages.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

9

La société populaire de Montanax (3) écrit à la Convention nationale pour lui faire part du résultat des travaux des ateliers de salpêtre et des armes établis dans cette commune, annonce que déjà 500 livres de salpêtre ont été envoyées au district; que 228 baïonnettes ont été fabriquées, et que les deux ateliers continueront leurs travaux avec zèle et activité.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (4).

10

Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, écrivent à la Convention nationale que des biens d'émigrés estimés 37,363 liv. 10 sous ont été vendus 120,470 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (5).

(1) P.V., XLII, 185. *Bⁱⁿ*, 15 therm. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XLII, 186.

(3) Pour Montanay (Ain) ?

(4) P.V., XLII, 186.

(5) P.V., XLII, 186. *Bⁱⁿ*, 15 therm. (1^{er} suppl^t).